



Droit des salariés-mise en congés informelle

Par **Sweetty75020**, le **12/01/2016** à **20:11**

Bonsoir

Je travaille depuis 9 ans dans une entreprise de bâtiment comme chef de chantier. Je suis à la maison depuis 15 jours suite à une baisse d'activité...décision de mon employeur par SMS. Aujourd'hui je me demande si celui-ci n'essaye pas de me faire craquer afin que je démissionne.

Je me suis renseigné auprès de l'inspection du travail afin de savoir comment me protéger. Il m'a été communiqué que mon employeur était en faute dans sa façon de procéder. Je vais donc envoyer une lettre RAR afin de lui indiquer que je ne suis ni démissionnaire ni en abandon de poste pour couvrir mon absence de son fait.

J'aimerais savoir si quelqu'un peut me conseiller dans ma démarche.

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **morobar**, le **13/01/2016** à **08:20**

Bonjour,

Vous avez exposé la bonne démarche en adressant un courrier LR/AR à l'employeur pour lui signifier qu'en restant à disposition chez vous, vous vous conformez strictement à ses ordres.

Vous rajoutez qu'en l'absence de toute procédure économique (chômage technique), organisation de planning (congés payés) ou personnelle (sanction) vous exigez la parfait paiement de cette période lors de l'élaboration de la paie.

Par **Sweetty75020**, le **13/01/2016** à **19:23**

Bonsoir Morobar

Je vous remercie pour vos conseils.

Cordialement